



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1286/2022
Date de la séance du CE : 7 décembre 2022
Direction : Chancellerie d'État
N° d'affaire : 2021.STA.645
Classification : Non classifié

Modifications de la Constitution cantonale et de lois en raison du transfert de Moutier dans le canton du Jura. Ouverture de la procédure de consultation

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Chancellerie d'État, arrête :

La Chancellerie d'État est habilitée à ouvrir la procédure de consultation concernant les modifications de la Constitution cantonale et de lois en raison du transfert de Moutier dans le canton du Jura. La procédure de consultation dure jusqu'au 27 janvier 2023.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Chancellerie d'État